



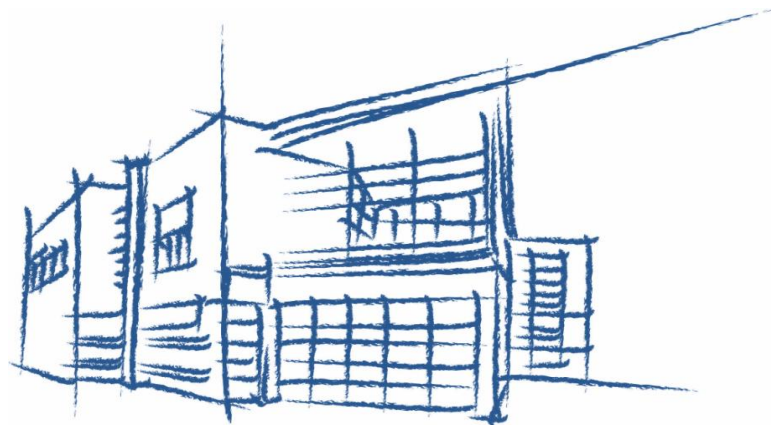
43 rue du Maréchal Leclerc - 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI - 03 27 87 16 07
mjc@mjlambres.fr - mjclambres.fr     @mjclambres

PROJET PÉDAGOGIQUE
« Club des Mercredis 4/10 ans »
Maison des Jeunes et de la Culture / ESPACE HELIOS
LAMBRES-LEZ-DOUAI
2025-2026
(Du 10/09/25 au 24/06/26)

DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES CENTRÉS SUR L'ENFANT ACTEUR DE SES LOISIRS

Ce projet précise :

1. Les valeurs éducatives et pédagogiques que nous souhaitons transmettre aux enfants
2. Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces objectifs
3. Le fonctionnement général des Accueils de Loisirs de la M.J.C. (période de vacances, modalité d'accueil, utilisation des locaux, tarifs, journée type...)



RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF

Ce projet s'articule sur les valeurs défendues par la M.J.C. / ESPACE HELIOS ainsi que l'ensemble de l'équipe d'animation.

La M.J.C. est un lieu d'accueil ouvert à tous, laïque respectueux des principes républicains de diversité culturelle, sociale ou religieuse. Elle se veut politiquement neutre, et agit sans discrimination philosophique, syndicale ou religieuse. Elle a pour vocation d'animer et de participer en lien avec les parents à l'éducation des enfants et des adolescents, de la commune et du Douaisis par le biais d'ateliers axés sur la musique, la création, l'expression corporelle, le sport, les nouvelles technologies de communication et d'information.



Elle a également pour vocation de :

- Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs ateliers en répondant à leur demande et en favorisant l'émergence d'actions.
- Promouvoir différentes pratiques culturelles
- Découvrir de jeunes talents
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- Favoriser l'émergence d'événements en lien avec l'éducation citoyenne
- Favoriser les relations intergénérationnelles
- Valoriser l'émergence de projets de solidarité
- Répondre aux attentes de nos adhérents

I) Présentation de la structure

La M.J.C. Espace Hélios est située au 43 rue du Maréchal Leclerc à Lambres-lez-Douai. Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, elle est conventionnée avec la municipalité et la C.A.F du Nord. La M.J.C. propose une programmation riche et diversifiée tout au long de l'année avec plus de 45 ateliers (sportifs, artistiques et éducatifs), des spectacles et concerts, des ateliers enfance et jeunesse. Une médiathèque municipale et un secteur informatique sont également accessibles à tous les publics.

La M.J.C. se fonde sur les valeurs et les principes suivants :

- Encourager une démocratie vivante, l'initiative citoyenne et la responsabilité individuelle.
- Favoriser l'inclusion et l'accessibilité, notamment dans le cadre du handicap, en intégrant les personnes dans toutes leurs activités et ce, quel que soit leur profil.
- Contribuer au lien social et culturel local, en partenariat avec les collectivités et d'autres acteurs du territoire.

En résumé, La M.J.C. est un espace culturel et citoyen dynamique, centré sur la diversité des pratiques artistiques, sportives et éducatives, fédérant enfants, adolescents et adultes. Elle favorise la vie locale, la créativité, la mixité sociale et l'apprentissage de la citoyenneté dans un cadre accessible, sécuritaire et inclusif.

II) Contexte

Le vivre-ensemble est un enjeu fondamental et ce dès le plus jeune âge. Le club des mercredis, en tant que lieu d'accueil collectif, se veut un espace éducatif complémentaire de la famille et de l'école, propice à l'apprentissage de la vie en groupe, du respect de soi et des autres, de la coopération, de la tolérance et de la solidarité.

C'est pour défendre ses valeurs et ses apprentissages que nous avons fait du vivre-ensemble notre fil rouge de la saison.

3.1 Objectif général

Le directeur et les animateurs souhaitent favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble à travers des activités ludiques, créatives et coopératives. Cela passe par le développement des comportements citoyens et des compétences sociales favorisant le respect des différences et le bien-être collectif dans le cadre d'un vivre ensemble harmonieux.

3.2 Objectifs spécifiques

- Favoriser l'expression de soi et l'écoute des autres en aidant les enfants à reconnaître et formuler leurs émotions, à développer leur empathie et à créer un dialogue bienveillant avec leurs pairs.
- Encourager la coopération plutôt que la compétition en valorisant le travail d'équipe, l'entraide et le plaisir d'agir ensemble, plutôt que la recherche de performance individuelle.
- Favoriser la tolérance et le respect en aidant les enfants à comprendre que chaque individu est unique et qu'il est important de respecter les autres quelles que soient leurs différences (âge, culture, goûts, capacités).
- Apprendre à gérer les conflits et faire preuve de bienveillance en identifiant les situations conflictuelles, en exprimant son ressenti et en cherchant des solutions pacifiques, avec ou sans l'aide d'un adulte.
- Participer à l'élaboration et au respect des règles de vie en responsabilisant les enfants, en leur expliquant le rôle des règles de vie en collectivité et en les impliquant dans la gestion du groupe.
- Renforcer la mixité et la solidarité entre les âges en permettant aux plus jeunes de s'inspirer des plus grands et aux plus âgés de développer leur sens de la responsabilité et de la patience.

Axe du vivre ensemble	Compétence visée	Exemple de moyens mis en œuvre
Expression et écoute	Exprimer ses émotions, écouter autrui	Cercles de parole, météo des émotions
Coopération	Agir ensemble vers un but commun	Jeux coopératifs, projets collectifs
Respect des différences	Tolérance, inclusion	Ateliers culturels, contes, portraits croisés
Gestion de conflit	Dialogue, résolution pacifique	Médiation, jeux de rôle, coin calme
Responsabilité collective	Élaboration et respect des règles	Charte, rôles tournants
Solidarité inter-âges	Transmission, tutorat	Ateliers en binômes, entraide entre tranches d'âge

4.1 Règlement et encadrement

Les enfants accueillis seront répartis en tranches d'âge (4/6 ans et 7/10 ans). Ils seront encadrés et animés par une équipe d'animation qualifiée (BAFA) et dirigée par un directeur diplômé d'état (B.P.J.E.P.S.).

Les taux d'encadrement sont de 1 animateur pour 8 pour les - 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les + 6 ans. Un effectif total de 40 enfants au maximum pourra être accueilli dans le cadre de cet ALSH avec une équipe de 4 animateurs et 1 directeur.

L'accueil des enfants se veut :

- Ludique : Utiliser le jeu comme moyen de découverte et de socialisation.
- Participatif : L'enfant est un acteur de ses loisirs, sa parole est écoutée et valorisée.
- Progressif : Les activités sont adaptées à l'âge, aux capacités et aux besoins de chacun.
- Inclusif : Chaque enfant est accueilli dans sa singularité.

4.2 Les rôles et fonctions

Le rôle et la place des adultes (animateurs, directeur) sont primordiaux dans l'accompagnement des enfants vers l'apprentissage du vivre ensemble. Ils ne sont pas de simples encadrants techniques mais bien des acteurs éducatifs, médiateurs sociaux et référents affectifs. Ils assurent une posture à la fois bienveillante, sécurisante et structurante.

4.2.1 Les animateurs

Les animateurs sont en contact direct avec les enfants et leur mission dépasse l'animation d'activités. Ils sont les garants du cadre de vie, du respect des règles et des relations harmonieuses entre les enfants.

Ils ont pour rôles principaux de :

- Créer un climat bienveillant en favorisant l'inclusion ; en étant attentif aux besoins spécifiques et en accueillant chaque enfant avec une reconnaissance individuelle.
- D'être un modèle de comportement en montrant l'exemple dans la gestion de conflits, la coopération et l'écoute ; en adoptant un langage respectueux ; en valorisant les comportements positifs et en incarnant les valeurs de respect, de tolérance et de solidarité.
- D'accompagner les apprentissages sociaux en aidant les enfants à gérer leurs émotions et leurs relations ; en intervenant dans les conflits en favorisant l'expression de chacun et en proposant des situations où les enfants peuvent expérimenter la coopération, la prise de décision en groupe et l'entraide.
- Valoriser la participation en impliquant les enfants dans les choix d'activités et la vie quotidienne ; en mettant en place des outils d'expression.

4.2.2 Le directeur

Le directeur a une mission de pilotage pédagogique, d'encadrement d'équipe et de gestion globale de l'accueil. Il assure le lien entre les objectifs éducatifs et leur mise en œuvre concrète.

Il a pour rôles principaux de :

- D'être garant de la cohérence pédagogique en élaborant le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la structure ; en traduisant les grandes valeurs en actions concrètes et en veillant à l'adaptation des activités selon les tranches d'âges et les besoins des enfants.

- D'accompagner et de former l'équipe en assurant l'accompagnement des animateurs sur leur posture éducative ; en organisant des temps de régulation d'équipe et en soutenant les animateurs dans les situations délicates.
- Créer du lien avec les familles et les partenaires en étant disponible pour échanger avec les parents sur la vie de leur enfant au sein du centre ; en valorisant les actions menées et en favorisant l'ancrage local du centre en lien avec les autres structures.
- D'assurer la sécurité morale, physique et affective en favorisant l'évolution des enfants dans un cadre structurant où les règles sont claires et connues et en étant garant du respect des normes de sécurité, du taux d'encadrement et du bien-être de chacun.

4.2.3 Les parents

L'A.L.S.H. n'est pas seulement un lieu d'accueil pour les enfants. Il s'inscrit dans une démarche éducative globale en complémentarité avec la famille et l'école. Les parents ont donc une place essentielle dans le projet pédagogique. Ils sont considérés comme partenaires éducatifs au même titre que le directeur et les animateurs.

Les objectifs de l'implication parentale sont :

- Créer une relation de confiance durable et sincère entre les familles et l'équipe d'animation.
- Valoriser la cohérence éducative entre ce qui se vit à la maison et ce qui se vit au centre.
- Favoriser la communication autour du développement, des progrès ou des besoins de l'enfant.
- Permettre aux familles de s'impliquer dans la vie du centre, dans la mesure de leurs disponibilités.

Les échanges avec les familles permettent à l'équipe de mieux connaître l'enfant, ses habitudes et son environnement personnel. Cela favorise une meilleure adaptation de l'accueil, une meilleure compréhension mutuelle et une cohérence éducative renforcée. L'équipe devra veiller à ne jamais se substituer aux parents dans le rôle éducatif, ne pas juger les pratiques familiales et à proposer un cadre où parents, enfants et professionnels peuvent coopérer autour du bien-être de l'enfant.

4.2.4 Les partenaires

L'accueil de loisirs n'agit pas en vase clos. Il s'inscrit dans un réseau local composé de structures, d'institutions et d'acteurs associatifs avec lesquels il est important de tisser des liens pour enrichir les actions, favoriser l'inclusion et soutenir les familles. Ces partenariats contribuent à renforcer le sens du vivre ensemble, à développer des projets partagés et à ancrer l'accueil de loisirs dans son territoire.

Les objectifs du partenariat sont :

- Ouvrir l'A.L.S.H. sur l'extérieur et sur la vie locale.
- Diversifier les actions éducatives proposées aux enfants.
- Favoriser l'accès à la culture, au sport, à la citoyenneté, à la nature etc.
- Permettre l'accueil de tous les publics, y compris les enfants en situation de handicap ou en difficulté sociale.
- Mettre en œuvre des projets communs favorisant la coopération et les rencontres.

Voici quelques exemples de partenaires :

- La ville de Lambres-lez-Douai : partenaire institutionnel ; soutien logistique, financier et administratif ; mise à disposition de salles communales.
- La C.A.F. du Nord : soutien à travers la prestation de service.
- Eveil Pluriel : soutien dans l'accueil des enfants à besoins particuliers.

- Associations locales, culturelles, sportives et musicales : intervenants pour des ateliers ponctuels.

L'ensemble des adultes (animateurs, directeurs, parents, partenaires) forme une équipe éducative cohérente alignée sur les mêmes principes de respect de l'enfant comme individu à part entière ; co-construction des règles et des projets ; d'accompagnement actif dans les apprentissages sociaux et citoyens et de bienveillance comme socle des relations adultes-enfants.

4.3 Journée Type

Horaire	Activité / Fonction
08h30 – 09h30	Accueil échelonné en garderie du matin
09h30 – 10h00	Accueil échelonné pour le reste des enfants.
10h00 – 12h00	Animation du matin
12h00 – 14h00	Accueil méridien : repas fourni par les familles
14h00	Accueil de l'après-midi
14h30 – 16h00	Activité de l'après-midi
16h00 – 16h30	Goûter convivial, moment de partage
16h30 – 18h00	Animation de fin de journée et bilan
17h00 – 18h00	Départ échelonné : accompagnement personnalisé, échanges avec les familles
18h00 – 18h15	Réunion d'équipe (débriefing rapide) : évaluation de la journée, observations enfants, ajustements à prévoir pour la semaine suivante

V) Locaux

4 salles seront mises à disposition des enfants et des animateurs : la salle de spectacle pour les temps de garderie et les salles l'autre, triangle et paragone pour les temps d'animations.

La médiathèque et l'espace multimédia de la M.J.C. seront également accessibles en fonction des animations et de leurs disponibilités.

Sur demande auprès de la ville, l'utilisation des salles de sports est envisageable selon le planning d'occupation.

VI) L'accueil des enfants à besoins particuliers

L'A.L.S.H. s'inscrit dans une démarche inclusive. Tous les enfants, quelles que soient leurs singularités, doivent pouvoir vivre pleinement leur temps de loisirs dans un cadre adapté, bienveillant et sécurisé. Accueillir des enfants à besoins particuliers, c'est affirmer une volonté d'égalité d'accès et de richesse dans la diversité.

A travers l'inclusion de tous les enfants nous souhaitons :

- Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe et de participer aux activités selon ses capacités.
- Valoriser la différence comme une richesse, en sensibilisant l'ensemble du groupe au respect et à la tolérance.
- Adapter le cadre, les outils et les postures pour répondre aux besoins spécifiques tout en respectant le rythme et les envies de chacun.
- Favoriser le lien entre les familles, les professionnels de santé ou d'accompagnement et l'équipe d'animation.

Les enfants à besoins particuliers peuvent concerner :

- Les enfants porteurs de handicaps (moteur, sensoriel, mental, psychique ou troubles du neurodéveloppement tels que TSA, TDAH et toutes les formes de dys-...)
- Les enfants en fragilité sociale ou familiale (rupture, isolement, précarité, protection de l'enfance).
- Les enfants rencontrant des difficultés de comportement, d'attention ou de gestion émotionnelle.
- Les enfants atteints de maladie chronique nécessitant une attention ou un protocole particulier (asthme, diabète).

La mise en œuvre de l'accueil inclusif passe dans un premier temps par une préparation en amont durant laquelle nous allons prendre contact avec les familles et les professionnels de santé extérieurs pour recueillir les besoins spécifiques et les habitudes de l'enfant. Si nécessaire, un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou un projet d'accueil personnalisé en loisirs (P.A.P.L.) sera mis en place.

Ensuite, nous procéderons aux adaptations pédagogiques en aménageant l'environnement (espaces calmes, repères visuels, pictogrammes...) et veillerons à faire preuve de souplesse dans les activités en proposant des alternatives, en permettant des temps d'observation et une intégration progressive en respectant les besoins de l'enfant. Il est important de valoriser les compétences de chaque enfant en s'adaptant à ce qu'il peut faire et en suivant son rythme.

Durant l'accueil, l'équipe devra développer une attitude d'écoute active, sans a priori ni jugement. La formation et l'information sur certaines situations spécifiques (autisme, hypersensibilité, troubles de l'attention) seront envisagées afin de mettre l'équipe d'animation dans les meilleures conditions d'accueil.

Un accueil réussi passe par un partenariat fort avec les familles, qui sont les premières expertes de leur enfant.

La sensibilisation du groupe d'enfants est essentielle, l'équipe d'animation veillera à mettre en place des activités ludiques et pédagogiques autour de la différence, de l'entraide et de l'inclusion. Elle devra rassurer les enfants et répondre à leurs questions de manière simple et sans stigmatiser l'enfant concerné. Les animateurs et le directeur devront encourager une dynamique de groupe bienveillant où chaque enfant apprend à prendre soin de l'autre.

VII) Evaluation

L'évaluation est une étape importante du projet pédagogique. Elle permet de vérifier la pertinence des actions mises en œuvre au regard des objectifs éducatifs fixés, d'adapter les pratiques, d'impliquer l'équipe et de rendre compte aux familles et aux partenaires. C'est une démarche vivante, continue, collective et constructive.

L'évaluation a pour objectifs de :

- Mesurer l'efficacité des actions éducatives mises en place.
- Repérer les points forts et les axes d'amélioration.
- Ajuster les méthodes d'animation et l'organisation si nécessaire.
- Valoriser le travail d'équipe et les progrès des enfants.
- Donner du sens à l'action éducative auprès des familles et des partenaires.

Il existe plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation individuelle de l'enfant où l'équipe devra observer les comportements, attitudes et interactions de chaque enfant tout au long des activités et noter les évolutions positives ou les besoins spécifiques.
- L'évaluation des actions pédagogiques où chacun devra analyser la cohérence entre les activités proposées et les objectifs du vivre ensemble et évaluer la participation des enfants, la dynamique de groupe
- L'évaluation du fonctionnement où le directeur devra recueillir les avis de l'équipe d'animation sur l'organisation de la journée, la gestion des temps ; ajuster si besoin la répartition des rôles et évaluer les conditions matérielles et logistiques à remonter auprès de l'organisateur.
- L'évaluation par les familles afin de permettre aux parents de donner leur ressenti sur l'accueil de leur enfant. C'est un moment où l'équipe devra être à l'écoute des suggestions ou préoccupations des familles pour renforcer la coéducation. Il sera possible d'utiliser des questionnaires anonymes, des boîtes à idées ou de porter une oreille attentive lors des temps informels.
- L'auto-évaluation de l'équipe lors de réunions de bilan régulière en fin de période pour prendre du recul, partager les réussites et les difficultés. Il est important de donner la parole à chaque animateur sur ce qu'il pense avoir apporté au groupe et ce qu'il souhaite améliorer.

L'évaluation est, à terme, un levier de qualité pédagogique. Elle fait évoluer les pratiques avec les enfants et valorise l'engagement de l'équipe ce qui renforce la cohérence éducative du projet et permet de coconstruire avec les familles et les partenaires un accueil plus inclusif, plus adapté et plus au fait de la société.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – CLUB DES MERCREDIS 2025-2026

OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accueil, les règles de vie collective et les responsabilités de chacun au sein du Club des Mercredis 4/10 ans organisé par la M.J.C. / Espace Hélios pour l'année scolaire 2025-2026.

CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement s'applique à l'ensemble des enfants inscrits, à leurs familles, ainsi qu'à toute personne encadrante ou intervenante dans le cadre des activités proposées par la M.J.C.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Club des Mercredis accueille un maximum de 40 enfants âgés de 4 à 10 ans, répartis en deux groupes d'âges (4-6 ans et 7-10 ans). Les activités sont encadrées par une équipe diplômée (BAFA, B.P.J.E.P.S), assurant un accompagnement éducatif, ludique et bienveillant.

HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

L'accueil au Club des Mercredis se déroule chaque mercredi de 8h30 à 18h00, avec le programme suivant :

- 08h30-09h30** : Garderie du matin
- 09h30-10h00** : Accueil des enfants
- 10h00-12h00** : Activités du matin
- 12h00-14h00** : Pause méridienne (repas apporté par les familles)
- 14h00-16h00** : Activités de l'après-midi
- 16h00-16h30** : Goûter et partage
- 16h30-18h00** : Départ échelonné et bilan

Le respect des horaires est essentiel pour garantir la qualité et la sécurité.

ENCADREMENT ET RÔLES

L'équipe d'animation est composée d'un directeur diplômé d'état et d'animateurs qualifiés. Chaque membre joue un rôle éducatif actif : - Les animateurs assurent l'animation, le respect du cadre de vie et accompagnent les enfants dans leur développement. - Le directeur coordonne l'équipe, assure le lien avec les familles, la sécurité physique et morale, et garantit la cohérence pédagogique.

RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

Les enfants doivent respecter les autres, le matériel, les locaux et les règles établies collectivement. Toute forme de violence verbale ou physique est proscrite. La coopération, l'écoute, la tolérance et la gestion bienveillante des conflits sont encouragées.

PLACE DES FAMILLES

Les parents sont considérés comme des partenaires éducatifs. Ils sont invités à communiquer régulièrement avec l'équipe, à partager les informations utiles concernant leur enfant et à participer, s'ils le souhaitent, à la vie du centre.

ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS

Le Club des Mercredis adopte une démarche inclusive. Tout enfant, quelle que soit sa singularité, peut être accueilli dans un cadre adapté et bienveillant. Un P.A.I. ou P.A.L.P. pourra être mis en place en lien avec les familles et les professionnels si nécessaire.

SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT

En cas de non-respect des règles, l'équipe pédagogique engage un dialogue avec l'enfant et ses parents. Si les comportements perturbateurs persistent, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement est remis à chaque famille lors de l'inscription. L'inscription d'un enfant vaut acceptation sans réserve de l'ensemble des articles du règlement.